

“ FONDS DE REVITALISATION FROMAGERIES SAINT SAVIOL

Pour les entreprises du Civraisien en Poitou, des vallées du Clain et de Vienne et Gartempe.



Le 3 août 2020, les Fromageries Saint Saviol ont signé avec la Préfète de la Vienne une convention de revitalisation suite à la fermeture du site de Saint Saviol.

Depuis 2005, la loi de cohésion sociale assujettit les grandes entreprises à la revitalisation. Elles définissent un **programme de soutien à la création d'emplois dans les TPE-PME d'un territoire**, lorsque la réorganisation de leurs activités affecte l'emploi du territoire.



Vous avez un projet de développement créateur d'emplois?

...Vous pouvez bénéficier du Fonds de revitalisation des Fromageries Saint Saviol

Le fonds de revitalisation FROMAGERIES SAINT SAVIOL vise à financer vos projets de développement et de recrutements.

Aides directes

Financement jusqu'à 20 000 € d'une **prestation de service** ou d'un **investissement** utile pour votre développement : conseil juridique, aide au recrutement, ERP, étude de marché, investissement matériel, R&D, aménagements...

Prêt à Taux Zéro

Jusqu'à 15 000 € par création nette d'emploi sous forme de prêt à taux zéro, non affecté et sans garantie, d'une durée de 5 ans, avec le Crédit Agricole de Touraine Poitou.

Pour en bénéficier il vous faut...

- Être une **PME/PMI de moins de 250 salariés**,
- Être implanté ou souhaiter vous implanter sur le territoire composé des communautés de communes du Civraisien en Poitou, des vallées du Clain et de Vienne et Gartempe,
- Avoir un projet de développement, de création ou de reprise d'entreprise,
- Prévoir au moins **2 créations d'emplois** CDI ou CDD > 6 mois en 2021 ou 2022.

Ces aides peuvent intervenir en complément d'autres financements engagés dans le cadre de vos projets (publics et privés).

La nature des aides et leurs montants sont validés par un **Comité d'Engagement**, qui réunit les Fromageries Saint Saviol, la Préfète ou son représentant, la Direccte du 86, un représentant de l'ADI Nouvelle Aquitaine et d'un représentant de chaque EPCI concerné.

